

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Installation d'une plateforme de collecte, tri, transit et prétraitement de déchets dangereux à Queuille – CHIRIMEC CMC III (63)

Une enquête publique d'une durée de 32 jours est ouverte du lundi 15 avril au jeudi 16 mai 2019 inclus sur le territoire de la commune de Queuille à l'égard de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC MASSIF CENTRAL.

Cette demande concerne le projet d'implantation d'une installation de collecte, tri, regroupement et prétraitement de déchets dangereux située ZAC de Queuille sur le territoire de la commune Queuille et relève des dispositions de l'article L 181-1-2° du code de l'environnement.

Ce projet est soumis à autorisation, au titre des installations classées, sous les rubriques 2718-1, 2790-2, 3510 et 3550 de la nomenclature des installations classées.

Bien que non officiellement consultée (réglementation ICPE), le Bureau de la CLE a examiné le projet le 16 mai 2019.

Sur la forme, les membres du Bureau de la CLE :

- **Rappellent que, conformément à la disposition 2.1.2 du SAGE Sioule sur les pollutions dues aux substances dangereuses, la CLE souhaite être informée des projets soumis à autorisation ainsi que sur les résultats de suivi mis en place. La CLE porte une attention particulière à ce type d'activité compte tenu du passé industriel du bassin.**
- **Regrettent l'absence totale d'information, de communication et de transparence de la part des services de l'Etat et dénoncent le caractère inacceptable des rapports entretenus avec la CLE sur un sujet aussi important pour le territoire et la mise en œuvre du SAGE.**
- **S'estiment légitimes à s'autosaisir du dossier et formuler ses remarques, malgré l'absence d'obligation réglementaire.**

Sur le plan technique, les membres du Bureau de la CLE :

- **Considèrent que l'état initial est lacunaire et daté. Il manque de précision sur la qualité des eaux superficielles (analyses biologiques, physico-chimiques, micropolluants, ...), sur la nature des terrains (présence de zones humides directement sur l'emprise du projet).**
- **S'inquiètent du risque de pollution et de dégradation des milieux aquatiques sensibles situés en têtes de bassin et demandent une meilleure gestion des effluents de lavages ainsi qu'une autosurveillance renforcée notamment avec des contrôles beaucoup plus réguliers (analyses des eaux de lavage, analyses des eaux superficielles, ...)**
- **S'inquiètent du manque de visibilité sur l'extension d'ores et déjà envisagée et de l'activité future (prétraitement ou site de traitement ?).**

Ebreuil, le 16 mai 2019

Pascal ESTIER

Président de la CLE

